CAP « Mobilités »
des Attaché-e-s des MEDDE/MLETR du 15 octobre 2015

Déclaration des élu-e-s CGT

Monsieur le président,
Mesdames et messieurs,
Chèr-e-s camarades,

en notre qualité d'élues CGT dans cette CAP, nous apportons notre soutien aux salariés d'Air France et à leurs représentants et dénonçons comme l'ensemble des syndicats d'Air France, les méthodes d'interpellation des salariés suite aux événements survenus lors du Comité Central d'Entreprise le 5 octobre.

Les salariés d'entreprises privées ou publiques ne supportent plus de voir égrenées les annonces de licenciements ou de suppressions de postes par centaines et de ne trouver aucun responsable de cette violence, face à eux.

Dans la Fonction Publique, les conséquences de la réforme territoriale qui n'a pour objectif comptable que de supprimer des postes et dégager des économies pour faire des cadeaux fiscaux aux entreprises sans contre-partie, commencent à apparaître en accroissant notamment les problèmes de mobilité des agents comme nous le verrons dans cette CAP.

La CGT conteste cette réforme et reste aux côtés des agents, de l'encadrement aux agents de catégorie C, pour revendiquer la création de droits collectifs et individuels pour tous et pas quelques mesures d'accompagnement dont les MEDDE et MLETR sont bien incapables de garantir aujourd'hui le financement.

Les annonces du projet de budget 2016 pour les MEDDE et MLETR sont de 1 032 postes supprimés et une baisse de 300 millions d'euros de crédits ; c'est un nouveau coup porté à la capacité des services et des agents de mener à bien les politiques publiques de nos champs ministériels !

Le message, à quelques semaines de la COP 21, ne peut rassurer les personnels sur la volonté de leurs ministres de leur donner les moyens de travailler, de se former sur de nouvelles missions et de transmettre leurs savoirs et leurs compétences alors que nombre d'entre eux savent que leur poste sera supprimé à leur départ en mutation ou en retraite !

Les surcharges de travail constatées sur de nombreux postes, quelle que soit la catégorie des agents, ajoutées à la pression mise notamment sur les épaules des cadres de 1er et de 2ème niveau, pour « faire passer » les réorganisations en cours alors qu'ils n'ont eux-mêmes aucune visibilité sur leur propre avenir professionnel et personnel, augmentent considérablement les risques professionnels et psycho-sociaux.

La nouvelle directrice des ressources humaines a été interpellée lors du dernier comité technique ministériel par les représentants CGT pour réunir dans les meilleurs délais le comité de suivi des temps de travail, élargi au thème « suivi des temps et des charges de travail » et que le sujet « charte des temps » y soit examiné car les dépassements d'horaires et d'amplitude de journées sont de plus en plus fréquents, sans toujours pouvoir être récupérés, en contradiction avec la réglementation en vigueur.

La CGT a refusé de signer l'accord PPCR et le gouvernement a décidé de passer outre les règles du dialogue social et de la représentativité, 10 mois seulement après les élections professionnelles fixant la nouvelle représentativité syndicale dans les 3 volets de la Fonction Publique.
La CGT n'a cessé de demander des améliorations tout au long des discussions qui ont précédé la décision de la ministre de la Fonction Publique de présenter un texte a minima, avec des effets limités, mis en œuvre progressivement seulement à partir de 2017 (tiens donc !) et s'étalant jusqu'en 2020 et surtout contraignant les syndicats à un accord global avec des décisions remettant en cause les avancements de carrières des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, avec des risques réels de mobilité forcée en cas de restructurations, sans donner de garantie aux agents de l'Etat, notamment sur le déroulement de carrière sur au moins 2 grades pour toutes les catégories.

C'est bien sûr le cas pour les attachés des MEDDE/MLETR qui, compte-tenu des taux de promotion et du nombre de postes ouverts aux examens professionnels, mettront encore de nombreuses années avant d'obtenir l'accès au 2ème grade pour tous en fin de carrière.

Concernant le plan de requalification de C en B et de B en A inscrit à l'agenda social 2015-2016, lors de la réunion de suivi du 21 octobre, la CGT rappellera que, comme pour la requalification de C en B, le nombre de postes prévus pour le passage des SACDD vers le corps des Attachés soit 200 postes en 3 ans ne correspond en aucun cas au rapport du CGEDD qui reconnaît que 38 % des SACDD exercent de fait des fonctions d'Attachés.
C'est donc 2 300 postes qu'il faudrait transformer sur trois ans et la CGT n'accepte pas que le CIGEM ait pour conséquence un accès excluant la liste d'aptitude et l'examen professionnel et donc limité à un concours interne, sous prétexte que cela ouvrirait un accès aux SA des autres ministères adhérant au CIGEM dont certains ne proposent pas une requalification de B en A.

En ce qui concerne le RIFSEEP, la CGT dénonce le fait que les ministres Royal et Pinel n'aient pas jugé utile d'appuyer la demande des organisations syndicales de dérogation pour l'ensemble de la filière administrative ni même seulement pour les adjoints administratifs comme l'a fait le ministre de l'agriculture.

Nos représentants participent depuis septembre aux commissions indemnitaires auprès des directions régionales ou des MIGT et constatent que les services continuent à proposer d'augmenter la part résultats de la PFR de collègues qui sont déjà largement au-dessus de la moyenne de 3,30 et souvent au-delà de 4,00, alors qu'ils refusent d'augmenter beaucoup de ceux qui sont en-dessous de cette moyenne. Cette situation va bloquer un grand nombre d'attachés à un niveau indemnitaire particulièrement bas

pendant 4 ans s'ils ne changent pas de fonctions, compte-tenu de l'absence de perspective d'enveloppe budgétaire catégorielle pour les prochaines années et donc de CIA (complément indemnitaire annuel).
Si les services harmonisateurs refusent de tenir compte de ce fait, la CGT appellera clairement l'ensemble des attachés ne bénéficiant pas d'augmentation en 2015 et ayant un coëfficient de part résultats inférieur à 3,30, à déposer systématiquement des recours hiérarchiques et devant la CAP.
Nous demandons quelles modalités sont prévues pour financer rétroactivement les résultats des recours qui auront reçu un avis favorable de la CAP, après la mise en place du RIFSEEP.
De même, la CGT demande quand les comités techniques locaux seront consultés sur le classement poste par poste dans les groupes de fonctions dans chaque service pour des versements d'IFSE prévus fin janvier 2016.
Il est à noter que, contrairement à ce que préconise la charte égalité professionnelle, les données statistiques données lors des commissions indemnitaires ne sont pas sexuées, cela ne facilitant pas l'évaluation financière des mesures qu'il faudra bien prendre un jour si cette charte se traduit enfin par des décisions concrètes.

Parmi les contradictions des mesures décidées par le gouvernement, la mise en place par le SGG d'une indemnité différentielle temporaire (IDT) limitée aux corps administratifs et assimilés et à la filière sociale dans les DDI, avait comme objectif affiché, l'harmonisation des régimes indemnitaires ministériels.
La CGT l'a dénoncée comme une mesure créant de nouvelles disparités entre les corps et les services non concernés, notamment au sein des MEDDE et MLETR mais si la décision se confirmait de ne pas l'intégrer à l'IFSE alors que le RIFSEEP devrait se traduire par un montant équivalent aux primes de 2015, l'harmonisation tant vantée, ferait à nouveau machine arrière.
La CGT demande que les chiffres précis et les montants d'IDT versés en 2015 soient donnés aux élu-e-s de la CAP car les attachés forment le gros bataillon avec les SACDD, des bénéficiaires. Nous exigeons toujours que cette harmonisation se poursuive et s'étende à tous les services des MEDDE et MLETR.

Comme nous l'avons dit lors de la CAP mobilités de juin 2015, outre le nombre très important de postes publiés en susceptibles d'être vacants sans que les agents partent et celui, non moins important de ceux qui restent vacants, la gestion par certains services et notoirement par les établissements publics dont le CEREMA qui décide de ne pas attribuer les postes selon les candidats et clairement selon leur corps d'appartenance, est intolérable !

Les discussions sur la gestion du corps doivent également permettre de prioriser les candidatures des attachés des MEDDE et MLETR alors que certains chefs de services continuent à classer en 1 des collègues d'autres ministères par la voie du CIGEM et des compteurs et que, à l'inverse les attachés du ministère trouvent souvent porte close quand ils postulent en interministériel.

De même, nous constatons la limite du travail pourtant très important du bureau de gestion concernant l'harmonisation entre les corps d'attachés et d'ITPE notamment en préalable aux CAP de mobilité et la CGT demande que des pré-CAP communes soient organisées pour les mobilités ;
Quels engagements sont pris par les ministres pour maintenir 3 cycles de mobilité au-delà de 2016 ?

L'incertitude sur la pérennité des postes dans les DREAL fusionnées nous amène à demander le gel de l'attribution de certains d'entre eux quand des attachés MEDDE et MLETR ont un avis défavorable de leur DREAL d'origine qui pourrait entraîner l'attribution du poste à un agent hors ministère.

Enfin, nous terminerons en rappelant que la CGT demande en ce moment dans toutes les DREAL fusionnées, la réalisation d'expertises indépendantes à la demande des CHSCT locaux au sens de l'article L 4614-12 du code du travail avec une coordination dans le cadre du CHSCTM ainsi que la communication des organigrammes à échéance du 1er janvier 2019 avec les effectifs cibles associés.

Je vous remercie

Les élues CGT à la CAP des attaché-e-s des MEDDE/MLETR
Jocelyne Pelé
Marie-Christine Van Marle

N'hésitez à contacter vos élues CGT à la CAP par mail ou téléphone

Titulaire

PELE Jocelyne	DDTM 22 Syndicat CGT 22022 SAINT-BRIEUC Cédex **Envoyer les dossiers (courriers) à** MEDDE SNPTAS-CGT Plot « I » 30 passage de l'arche 92055 La Défense Cédex	**06 24 35 20 87**	jocelyne.pele @i-carre.net

Suppléante

VAN MARLE Marie-Christine	MEDDE Syndicat CGT d'administration centrale - Tour Séquioa – 92055 La Défense Cedex	**01 40 81 90 78**	marie-christine.van-marle@i-carre.net

Un Compte rendu détaillé vous sera adressé début de semaine prochaine.